

Convention de Séquence d'Observation en Entreprise

"...Les collèges et les lycées, dans le cadre de leur projet d'établissement, peuvent organiser des séquences d'observation pour leurs élèves durant les deux dernières années de scolarité obligatoire. Les séquences d'observation ne peuvent donc être proposées qu'à des élèves scolarisés au moins dans une classe de quatrième ou de troisième de collège, y compris aux élèves mineurs de moins de seize ans.

Les séquences d'observation ont pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Elles contribuent à donner un sens à cette éducation en favorisant le contact direct avec les acteurs dans leur milieu professionnel..."

Référence : B.O. n° 32 du 18/09/2009

NOM de L'ÉLEVE : **CLASSE** :

ENTREPRISE :

DATE DE DEBUT : Lundi 3 février 2020 **DATE DE FIN** : Vendredi 07 février 2020.

HORAIRES DE L'ÉLEVE EN ENTREPRISE

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		
SAMEDI		

ARTICLE 1 - OBJET :

La présente convention règle les rapports de l'entreprise : (Nom, adresse et n° de téléphone)

.....

avec Mme Karine GAUTHIEZ SATORRE, Directrice du collège MAINTENON, 15 rue Abbé Fabre, 30250 SOMMIERES, concernant la séquence d'observation en entreprise effectuée par l'élève :

.....

ARTICLE 2 - TRAVAIL :

La séquence d'observation en entreprise, aura pour objet essentiel de faire émerger un projet professionnel en découvrant le monde du travail. Le tuteur en entreprise, à qui le professeur responsable et le jeune s'adresseront sera :

.....

L'élève est tenu au secret professionnel.

ARTICLE 3 - PRESENCE :

L'élève se soumet au règlement de l'entreprise qui l'accueille, particulièrement en ce qui concerne les heures d'entrée et de sortie du personnel et les jours de repos.

L'élève, pendant la durée de sa séquence d'observation en entreprise, garde la qualité d'élève du Collège Privé MAINTENON à SOMMIERES.

En cas d'absence, il avertit le bureau du personnel de l'entreprise au plus tôt et lui fait connaître le motif de son absence. Cette absence devra être signalée le jour même au secrétariat du collège par le responsable du personnel : N° de Tél. : 04.66.80.60.37.

ARTICLE 4 - FRAIS DE SEQUENCE D'OBSERVATION EN ENTREPRISE

La séquence d'observation en entreprise ne donne lieu à aucune rémunération. L'école demande à l'entreprise d'accepter l'admission éventuelle dans une cantine.

Les frais de nourriture resteront éventuellement à la charge de l'élève.

ARTICLE 5 - REGLEMENT :

En cas de manquement à la discipline, le Chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la séquence d'observation en entreprise de l'élève fautif, après avoir prévenu Mme Karine GAUTHIEZ SATORRE, Directrice du collège MAINTENON. Avant le départ de l'élève stagiaire, le chef d'entreprise devra s'assurer que l'avertissement adressé à la Directrice du Collège a bien été reçu par cette dernière.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE :

L'élève reste dépendant de l'école et, par conséquent, les prestations de Sécurité Sociale continueront à lui être servies s'il a la qualité d'ayant droit d'assuré social au sens de l'article 285 du Code de Sécurité Sociale.

En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, au cours de la séquence d'observation en entreprise, l'entreprise s'engage à faire parvenir toute déclaration le plus rapidement possible à Madame la Directrice du Collège Privé MAINTENON, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues.

L'assurance de l'école couvre les risques de responsabilité civile, considérant l'élève en situation scolaire.

ARTICLE 7 - APPRECIATION :

La Directrice du Collège MAINTENON (par l'intermédiaire du professeur responsable) demandera au Chef d'entreprise son appréciation sur le travail de l'élève stagiaire, et s'il y a lieu, sur certains points particuliers qu'elle jugera nécessaires.

Fait à Sommières, le.....

Signature du Chef d'Etablissement
Karine GAUTHIEZ SATORRE

Cachet de l'entreprise et
Signature du Chef d'entreprise

Lu et approuvé
Signature des parents